



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élus locaux

Question écrite n° 50669

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en ce qui concerne le projet de création d'un élu territorial rassemblant à la fois les compétences d'un conseiller départemental et d'un conseiller régional. Les associations de l'assemblée des départements de France (ADF) et de l'association des régions de France (ARF) s'opposent catégoriquement à ce projet qui va à l'encontre de tout le travail accompli en matière de politique spécifique qui évite justement le chevauchement entre les départements et les régions. En effet, ce projet semble contredire toutes les réflexions en cours dirigées justement pour garantir une plus grande clarification des compétences de chacune des collectivités. Elles critiquent, dans les intentions de ce projet, la suppression du débat démocratique auprès des électeurs, seul habilité à donner du sens aux projets politiques portés par les collectivités. Elles alertent sur le danger qu'il représente face aux politiques d'innovation et le retour aux établissements publics régionaux (EPR) dépourvus d'identité sans aucun projet propre, et dont il a été constaté les limites dans les années 70 par rapport aux régions. Elles signalent, enfin, la remise en cause des actions de solidarité sociales et territoriales des départements, pilier des politiques publiques locales. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte engager pour revoir ce projet et renoncer à la création de conseillers territoriaux, au bénéfice des politiques de qualité impulsées par les départements et les régions au plus près des populations dans l'action sociale, l'infrastructure routière, dans les secteurs de l'éducation, de la formation ou du développement économique.

Texte de la réponse

Face au constat, aujourd'hui largement partagé, de la très grande complexité de l'organisation territoriale de la France, le Gouvernement entend engager le chantier de la simplification et de la rationalisation de notre paysage institutionnel. C'est dans ce cadre que le Gouvernement entend proposer la création d'un nouvel élu local, le conseiller territorial, appelé à siéger au conseil général et au conseil régional. Sa double vision, à la fois territoriale et régionale et sa connaissance des deux structures, de leurs compétences respectives et de leurs modalités d'intervention lui permettra de favoriser davantage qu'aujourd'hui, la complémentarité des politiques publiques menées par les deux collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50669

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5257

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8836